Cinquante troisième année. - N° 227 A Lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1816

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

502 941 123 RCS Clermont-Ferrand.
CHAUMONT NOUVELLE AIRE EN ABREGE CHAUMONT NA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 408000.00 EUR.
Adresse : 6, Allée Evariste Gallois, 63000 Clermont-Ferrand.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : CHAUMONT NOUVELLE AIRE EN ABREGE CHAUMONT NA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6, Allée Evariste Galois – 63000 Clermont-Ferrand Capital : 408.000 euros Numéro unique d'identification : 502 941 123 Lieu d'immatriculation : RCS Clermont-Ferrand Société absorbée : BRIVE AIRE DE SERVICES ET D'EXPLOITATION AUTOROUTIERE DE LARCHE SAINT PANTALEON EN ABREGE BASEAL SP Sigle : BASEAL SP Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6, Allée Evariste Galois – 63000 Clermont-Ferrand Capital : 320.000 euros Numéro unique d'identification : 493 913 883 Lieu d'immatriculation : RCS Clermont-Ferrand Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1.566.972 euros Passif : 1.072.831 euros Actif net : 494.141 euros Rapport d'échange des droits sociaux : La société CHAUMONT NA détenant la totalité des 32.000 actions de la société BASEAL SP qu'elle s'engage à conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société CHAUMONT NA et aucun rapport d'échange ne sera établi. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre, d'une part, la valeur nette des biens apportés par la société BASEAL SP au 31 décembre 2018, soit la somme de 494.141 euros et, d'autre part, la valeur nette comptable des 32.000 actions de la société BASEAL SP figurant dans les comptes des sociétés apporteuses SIGHOR et INCORH au 31 décembre 2018, lesdites actions ayant fait l'objet d'un apport en nature approuvé aux termes d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés de la société CHAUMONT NA en date du 7 novembre 2019, soit la somme de 339.000 euros, fera apparaître un boni de fusion d'un montant de 155.141 euros. Date du projet commun de fusion : 15 novembre 2019 Date et lieu du dépôt du projet au RCS de Clermont-Ferrand le 15 novembre 2019 au titre de chaque société participante : Un exemplaire du projet de fusion a été déposé le 15 novembre 2019 au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, pour le compte de chacune des sociétés CHAUMONT NA et BASEAL SP..